

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Poursuivons la mobilisation

**PREPARONS UNE
MANIFESTATION
NATIONALE EN
JANVIER**

Sommaire :

Page 2

- Claude nous a quittés
- Les séries technologiques sacrifiées
- Accès au corps des agrégés
- Retraites

Page 3

- Décembre, janvier, mobilisons-nous pour l'École
- Livret de compétences
- Mouvement inter

Page 4

- Avancement d'échelon
- Notation administrative
- Temps partiel

Pour le Service Public d'Éducation, l'heure est à la mobilisation

Un « nouveau » gouvernement... pour continuer la même politique. Du formidable mouvement social que notre pays vient de vivre, la majorité présidentielle n'a visiblement retenu que la situation des plus critiques dans laquelle elle se trouve à un peu plus d'un an des prochaines présidentielles.

Le pouvoir, divisé, est sorti très affaibli de 3 mois d'un mouvement social exceptionnel. Exceptionnel par l'ampleur des manifestations qui ont rassemblé jusqu'à 3,5 millions de participants, sa durée et le soutien massif de l'opinion affirmé par 70% de la population. Exceptionnel aussi par la dimension politique de plus en plus importante prise au fil des grèves et des manifestations, qui a remis en cause la légitimité même de la politique gouvernementale et investi durablement, au delà des retraites, **des questions de société essentielles** : emploi, inégalités sociales, salaires, avenir des Services Publics, rôle et missions de l'École, fiscalité, répartition des richesses... et l'avenir de la jeunesse, porté avec force par les lycéens et les étudiants.

« Rien ne sera plus jamais tout à fait comme avant ! ». Un sentiment exprimé par de nombreux manifestants qui traduit à la fois l'attente et l'exigence suscitées par ce mouvement social sans précédent. Une attente et une exigence qui, pour ne pas rester vaines, ne peuvent se satisfaire ni d'une quelconque forme d'attentisme, ni d'un « chèque en blanc ». **Le mouvement social doit se poursuivre, peser de toute ses forces dans le débat politique pour que ses exigences soient prises en compte y compris politiquement, et que les questions de société qui en ont émergé ne restent pas sans réponse.**

Les mobilisations à Pôle Emploi, les négociations sur la précarité annoncées dans la Fonction Publique en sont de premiers exemples.

Le Service Public d'Éducation aussi, qui nous concerne au premier chef.

Le gouvernement poursuit, avec le même ministre, **la même politique de démantèlement de l'École** qui a déjà fait tant de dégâts, en multipliant les effets d'annonce pour en masquer les conséquences. **16000 nouvelles suppressions de postes l'an prochain ! 4800 pour le seul 2nd degré qui devra accueillir 62000 élèves en plus...** Chacun sait que cela signifie **encore des coupes sombres dans les établissements, de nouvelles dégradations** de l'offre de formation, des conditions d'enseignement et d'exercice de notre métier, **la poursuite de « réformes »** (lycée, collèges, formation des stagiaires...) dont l'unique but est de supprimer encore des postes...

L'heure est aujourd'hui à la mobilisation la plus unitaire possible de toute la profession, à laquelle nous devons associer activement les parents, pour exiger une autre politique éducative pour aujourd'hui et demain.

L'appel des 26 (cf. page 3) ouvre de nouvelles perspectives.

Mobilisons-nous dès maintenant dans chaque établissement.

Préparons une grande Manifestation Nationale en janvier.

Bernard DUFFOURG

LYCÉES

LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES SACRIFIÉES ou comment abandonner la voie de la démocratisation

Après une mise en place en 2nde honteusement improvisée cette année, la réforme des lycées est censée s'appliquer aux élèves de 1^{ère} à la rentrée prochaine. Les craintes les plus vives s'expriment dans les séries STI/STL qui subissent une réforme spécifique : abandon des enseignements technologiques proprement dits en 2nde, et baisse drastique de leurs horaires dans le cycle terminal, enseignement technologique "transversal" en 1^{ère} qui nie les spécificités des disciplines et les qualifications des personnels, suppression pure et simple de la physique appliquée, formation/reconversion des profs imposée... en dehors de leur service ! Ce projet signe purement et simplement la déstructuration de la voie technologique et de ses personnels, la perte de ce qui fait sa spécificité et son succès dans la démocratisation du lycée. Il risque en effet de détourner nombre de jeunes de formations qui leur permettaient de réussir.

En organisant la suppression d'un grand nombre de postes de STI, il s'inscrit parfaitement dans le droit fil des réformes actuelles !

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) a rejeté les deux projets d'arrêtés portant sur l'organisation et les horaires des enseigne-

ments en classe de Première ST2ID (ex STI) et STL.

Lors du Conseil National des 16 et 17 novembre, le Snes a adopté un texte demandant un « moratoire » sur la mise en place de la réforme STI/STL à la rentrée 2011 afin qu'une vraie négociation s'engage pour une réforme de la voie technologique permettant de conserver sa spécificité et son attractivité.

Le stage académique que nous avons organisé le 12 novembre a réuni une trentaine de collègues. Son compte-rendu ainsi que les documents de travail ont été mis en ligne sur notre site académique. On peut y trouver aussi une pétition académique et un modèle de motion au CA. Dans tous les établissements concernés, menons campagne auprès des parents et des media pour défendre le développement d'une voie technologique porteuse de réussite pour les élèves !

Le Snes demande audience au Recteur sur cette question et prépare un rassemblement de tous les lycées technologiques le jour de l'audience.

B. HUMEAU

DÉPART EN RETRAITE EN SEPTEMBRE 2011 SCANDALEUX !

Si vous avez rempli votre demande de pension avec un départ à la rentrée 2011, soit le 2, ou le 3, ou le 4, ou le 5.... septembre 2011, **attention !**

Avec la nouvelle loi sur les retraites, votre salaire d'actif sera interrompu le 2, le 3, le 4, le 5.... septembre 2011 et votre pension ne vous sera versée qu'à compter du 1^{er} octobre 2011.

Vous n'aurez donc aucun revenu pour septembre !!

Demandez au rectorat à modifier votre date de départ à la retraite soit pour le 31 août soit pour le 30 septembre 2011. Cette demande ne saurait être refusée du fait des modifications de la loi. Et encore merci aux parlementaires du gouvernement qui ont rédigé cet amendement.

J. JOURNET

LISTE D'APTITUDE ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

Conditions requises : être en activité, âgé d'au moins 40 ans au 1/10/2011, avec 10 ans de services effectifs d'enseignements dont 5 dans le corps actuel (certifié, PLP2)

Les candidatures se font via I-Prof en janvier, en saisissant la lettre de motivation et le CV « statutaire » (modèle sur le site du Snes), seules pièces qui permettent de défendre les dossiers des collègues puisque le ministère refuse toujours l'instauration d'un barème clair et transparent. N'hésitez pas à vous mettre en contact avec votre inspection qui fait les propositions dans chaque discipline. L'avis du chef d'établissement et de votre inspecteur peut être consulté sur I-Prof avant la tenue de la commission paritaire académique. Prenez contact avec les élus agrégés Snes pour plus de renseignements, et pensez à joindre le CV et la lettre de motivation à votre fiche syndicale !

B. HUMEAU M.GAY

CLAUDE NOUS A QUITTÉS



Claude Matan nous a quittés dans la nuit du 18 au 19 novembre, après un long et douloureux combat contre la maladie.

Claude était un militant exemplaire, résolument engagé dans la défense de notre métier et du Service Public d'Éducation, dévoué, toujours disponible pour aider les collègues.

Commissaire paritaire national et académique pendant plus de 10 ans, il a très vite su imposer le respect et l'écoute de tous, au rectorat de Montpellier comme au ministère, par la qualité de son travail et de ses interventions, et par sa détermination dans la défense des collègues et de la profession.

Pour leur mutation, leur carrière, mais aussi dans des moments difficiles de leur vie professionnelle ou personnelle, des milliers de collègues ont ainsi trouvé auprès de Claude l'écoute, l'aide et les conseils qui étaient le fruit d'une très grande compétence doublée d'une riche expérience.

Outre ses tâches d'élus du personnel, Claude a assumé des fonctions de plus en plus importantes dans notre CA académique et au sein du S3, comme responsable du secteur emploi puis secrétaire académique adjoint. Ses qualités humaines, ses convictions, son expérience, l'efficacité de son travail nous sont vite devenues indispensables. Sa conception du rôle irremplaçable du syndicat et son investissement dans la formation des nouveaux militants et des jeunes élus du personnel ont contribué de façon décisive à créer une équipe soudée et compétente.

Claude n'a pas fini de nous manquer, à nous, ses camarades, ses amis, ses compagnons de lutte. Toutes nos pensées vont à Joëlle, son épouse et à ses proches, à qui nous voulons à nouveau témoigner toute notre amitié.

Bernard DUFFOURG

POLITIQUE ÉDUCATIVE

DÉCEMBRE, JANVIER, MOBILISONS-NOUS POUR L'ÉCOLE

On s'en doutait, le « remaniement » l'a confirmé : la politique de N. Sarkozy ne changera pas. Et peu importe que des millions de manifestants aient battu le pavé pendant deux mois, avec le soutien de 70% de la population ! Dans notre ministère comme dans beaucoup d'autres, on prend le même et on recommence ! Pendant ce mouvement exceptionnel pour la défense de nos retraites, le Snes a toujours tenu à mettre aussi en avant de l'avenir du Service Public d'Éducation. Non pas par esprit de « boutique », mais bien pour montrer les cohérences de la politique gouvernementale. Car si la bataille contre la réforme des retraites a fait émerger la question essentielle de la répartition des richesses, elle a aussi mis en relief la résolution de ce pouvoir de mettre à bas les solidarités et la justice sociale.

Et c'est bien cette politique qui dicte toutes les réformes qui sapent le système éducatif : formation des maîtres, réforme des lycées, collège livré au socle commun (cf. l'article ci-dessous), budget 2011 avec son lot de nouvelles suppressions de postes...

Le ministre, fidèle à son penchant pour le marketing, poursuit sa stratégie d'annonces aussi « spectaculaires » qu'improvisées : philo en 2nd, mise en place à la hâte des ERS (Établissements de Réinsertion Scolaire) sans éducateurs ni surveillants, débat sur les rythmes scolaires limité à des grand-messes dans les IA ou Rectorats...

Dans nos établissements la réalité est tout autre : stagiaires en service à temps plein devant les élèves depuis le retour des vacances, avec

toutes les difficultés, le stress et la fatigue qui en résultent ; mise en place en 2nd d'une réforme des lycées rejetée par tous, sans contenu ni préparation ; livret de compétences (LPC) et histoire des arts imposés dans les collèges sans aucune concertation et sans formation des enseignants...

Il est urgent de mettre un coup d'arrêt à cette destruction programmée de notre système éducatif. Le Snes, avec le collectif des 26 qui rassemble les fédérations de l'Éducation, les mouvements pédagogiques, la Fcpe, les organisations lycéennes et étudiantes a décidé d'engager une grande campagne de mobilisation pour l'Éducation.

Le Snes et la Fsu pèsent pour qu'elle débouche sur une action nationale de très haut niveau, et proposent une grande Manifestation Nationale à Paris le 22 janvier.

Afin de construire cette mobilisation qui doit être la plus forte possible, nous organisons plusieurs journées de mobilisation et d'expression de la profession (stagiaires, lycées technologiques...) dans l'académie.

Développons-les dans les établissements et auprès de la population, mobilisons la profession, et défendons nos propositions pour peser dans le débat politique et montrer que, sur l'Éducation comme sur les retraites, des alternatives à la politique actuelle existent.

B. HUMEAU

COLLÈGES

LIVRET DE COMPÉTENCE, LE NOUVEAU LIVRET OUVRIER ?

Instauré par Napoléon (le « grand ») en 1803, ce livret avait pour but de contrôler et marquer les ouvriers tout au long de leur parcours professionnel. 2 siècles plus tard, le livret personnel de compétences a-t-il le même but ?

Cette nouvelle étape dans l'imposition du socle commun ne résout en rien les problèmes que connaît le collège aujourd'hui. Le SNES s'oppose à cette évaluation exclusive par compétences, qui ne permet pas plus aux parents de suivre correctement la scolarité de leurs enfants (voir les expériences déjà menées, et lourdement critiquées, dans d'autres pays : Suisse, Belgique, Québec...) ; elle implique de lourdes menaces sur l'existence des diplômes, engendre de profondes modifications des contenus à enseigner et, tout en augmentant la charge de travail des enseignants, consacre le recours constant à l'évaluation au détriment de la transmission des savoirs... La mise en place du livret de compétences s'inscrit dans une transformation en profondeur des missions du collège et des pratiques des enseignants, et traduit le renoncement à faire du collège un tremplin, pour tous les jeunes d'une génération vers une poursuite d'étude dans une des 3 voies du lycée. Le SNES dénonce les conséquences d'une telle réforme qui accentue la mise en concurrence entre certification et diplômes et risque, à terme, de donner un rôle accru aux compétences en 3^{ème}, puis en Terminale et enfin sur le marché du travail (tiens le retour du livret ouvrier ?). Le diplôme reste la meilleure garantie pour la reconnaissance des qualifications et un niveau de rémunération fixé par les grilles salariales. Il s'agit aussi de lutter contre l'inscription de « portefeuilles de compétences » dans le Code du travail qui ouvriraient la porte à la déréglementation des contrats de travail.

Après avoir consulté la profession, le SNES appelle les collègues à ne pas renseigner ce livret maintenant ni au 2^{ème} trimestre. Il interpelle le ministre pour demander un moratoire

afin d'ouvrir enfin le débat sur la pertinence du livret et lui signifier que les enseignants refusent d'intégrer le livret dans leur pratique d'évaluation. Si le ministre persiste, le SNES appellera alors la profession à valider, par principe, le livret de compétences pour tous les élèves en validant tous les items en fin d'année (afin de ne pénaliser aucun élève pour le DNB tout en décrédibilisant l'idée même de socle) et médiatisera cette action à tous les niveaux.

A. ROUSSEL

STAGES TZR

Rappel : le Snes organise 2 stages à destination des TZR, le 2 décembre à Montpellier et le 20 janvier à Narbonne, en présence de Xavier Marand et de Jean-Michel Harvier.

MOUVEMENT INTER 2011

Fermeture du serveur : mardi 7 décembre 2010 midi

Edition des confirmations: mercredi 8 décembre

Retour des confirmations avec pièces justificatives, dépôt de dossier médical : jeudi 16 décembre

Affichage sur SIAM du projet de barèmes : mardi 18 janvier

Groupe de travail vérification vœux et barèmes : 24-28 janvier

Pour vous assurer du suivi de votre mutation (derniers conseils sur les vœux, suivi en commission), un seul geste ... la fiche mutation, parue dans l'US, accompagnée du double de votre dossier, à renvoyer très vite !

CERTIFIÉS, CPE, COPSY AVANCEMENT D'ÉCHELON

Les CAPA des CPE et Copsy ont eu lieu le 24 novembre. Vous trouverez sur le site du Snes académique les barres des promotions. La CAPA des certifiés aura lieu début janvier. Elle examine la situation des collègues promouvables au choix et au grand choix, entre le 1^{er} septembre 2010 et le 31 août 2011, c'est-à-dire ceux qui ont atteint la durée nécessaire de séjour dans l'échelon pour être promu. 30 % des promouvables au grand choix sont promus, et 5/7 des promouvables au choix.

Les collègues sont classés par échelon et par ordre décroissant de la note sur 100 pour les certifiés (note pédagogique + note administrative), et à note égale en fonction de l'ancienneté dans le grade, puis dans l'échelon actuel, du mode d'ac-

cès à cet échelon et enfin de l'âge. Il est important pour les collègues ayant été inspectés durant l'année scolaire 2009-2010 de vérifier sur I-prof l'enregistrement de leur nouvelle note pédagogique.

Les élus en CAPA ont avant tout un rôle de vérification des tableaux de promotion : pourcentages de promotion, dates de promouvabilité, notes de chacun, prise en compte de l'ASA, équilibre entre les disciplines... et éviter qu'aucun collègue ne soit oublié (congé parental, retour de disponibilité, nouveau dans l'académie...).

Comment y parvenir ? **Grâce à la fiche de suivi (ci-dessous) ! Remplissez-la !**

F. DENJEAN-DAGA

TEMPS PARTIEL

Pour les demandes de temps partiel et les réintégrations après un temps partiel, le décret fixe la date de clôture définitive des campagnes au **31 mars**, mais il vaut mieux respecter les dates rectorales (en général du **début décembre au début janvier**). Pour les temps partiels sur autorisation, les arrêtés sont pris en mai, voire fin juin en cas de participation au mouvement intra.

L'année dernière, l'action du Snes a permis à plusieurs collègues d'obtenir 80 % dans le cadre d'une demande de temps partiel de droit. La nouvelle circulaire devrait entériner cette possibilité.

Les temps partiels se demandent annuellement pour une période allant du 1^{er} septembre au 31 août. Une dérogation existe pour les temps partiels de droit suivant immédiatement un congé maternité (demande à formuler un mois avant la fin du congé).

Pour les collègues obtenant une nouvelle académie lors de la phase inter du mouvement, il est impératif de prendre contact le plus rapidement possible avec le rectorat de l'académie obtenue.

NOTATION ADMINISTRATIVE

La campagne de notation administrative a lieu **fin décembre – début janvier**.

Les notes sont encadrées par une grille liée à l'échelon détenu au 31 août 2010. Le Recteur peut donc revenir sur la notation du chef d'établissement si elle est au delà du plafond. Avant d'établir la notice définitive, il est conseillé au chef d'établissement de communiquer à chaque collègue une proposition de note qui doit servir de base de **discussion : la note ainsi que l'appréciation littérale peuvent donc être modifiées à ce stade**.

L'appréciation du chef d'établissement ne

doit comporter aucun élément se rapportant à des absences liées à des congés maladie, de maternité ou à l'activité syndicale.

Pour les collègues exerçant sur plusieurs établissements, le chef d'établissement notateur (pour les TZR celui de l'établissement de rattachement) doit prendre contact avec le(s) chef(s) d'établissement de(s) l'établissement(s) d'exercice.


Vous pouvez contester la notation en demandant la révision de votre note en CAPA sur la notice définitive **et** en joignant un courrier argumentant votre demande. Le rectorat demandera alors au chef d'établissement un

rapport qu'il est fondamental de se voir communiquer avant la CAPA.

Les contestations seront examinées par la CAPA qui aura lieu courant mars.

Le Snes est attentif à l'examen de toutes ces contestations, qui sont parfois le révélateur de dysfonctionnements dans l'établissement et donc un moyen d'attirer l'attention du rectorat. Si vous contestez la notation, faites nous parvenir un double avec toutes les pièces nécessaires : elles sont essentielles pour que nous puissions faire valoir vos droits.

F. DENJEAN-DAGA



AVANCEMENT D'ÉCHELON 2010-2011
CERTIFIÉS

DISCIPLINE :

NOM (en capitales) :

Nom de naissance :

Prénoms :

Date de naissance :

Établissement :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Mail :

Date d'entrée dans le corps des certifiés classe normale :

Recopiez les renseignements qui figurent sur votre dernier arrêté de promotion :

ÉCHELON : Date de passage :

Mode d'accès : Grand Choix – Choix – Ancienneté

Si vous avez été reclassé récemment, précisez le reliquat d'ancienneté mentionné par votre dernier arrêté :

En cas de congé ou de disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon, précisez :
le type du congé : date de réintégration :

le début du congé : date de réintégration :

NOTE ADMINISTRATIVE 2009-2010 (sur 40) :

NOTE PÉDAGOGIQUE avant le 1/09/2010 (sur 60) :

Date de la dernière inspection :

Enseignez-vous en Établissement Plan Violence ? Si oui, depuis quelle date :

Joindre le dernier arrêté de promotion, et pour les collègues exerçant en établissement Plan Violence, joindre aussi les arrêtés mentionnant le nombre de mois d'ASA.

F'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière, auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13 ou aux sections académiques.

Date : Signature ou NOM et Prénom :

A renvoyer au S3 : SNES, « Enclos des Lys » bât B, 585 rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier